

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
ET
FINANCIER

POUR L'EXERCICE 1914

présenté au Conseil Municipal le 6 juin 1915



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE, BOULEVARD JAMES-FAZY

—
1915

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

EXERCICE DE 1914

présenté au Conseil municipal, le 6 juin 1915, par Marc PETER, maire

CONSEIL MUNICIPAL

élu en Mai 1914

Maire : M. Marc PETER.

Adjoints : MM. BORDIER, Pierre ; DEGALLIER, Jules.

Conseillers municipaux :

MM. CORNU, François.	MM. ESTIER, François.
MUNDINGER, Auguste.	GERVEX, Célestin.
PETER, Marc.	PAPIS-JACCARD, Etienne.
DEGALLIER, Jules.	COURVOISIER, César.
FREY-GRANDJEAN, Henri.	HARDER, Charles.
REVAZ, Frédéric.	DUTOIT, Hermann.
BORDIER, Pierre.	PIGNOLET, Louis.

Secrétaire : M. GARCIN, Louis.

Le Conseil a tenu 5 séances.

Tableau des Commissions

1. *Travaux.* — MM. DEGALLIER, CORNU, MUNDINGER, PIGNOLET, PAPIS ; rapporteur : M. DEGALLIER.
 2. *Ecoles.* — MM. BORDIER, FREY, COURVOISIER, DUTOIT, MÉGEVET, REVAZ ; rapporteur : M. BORDIER.
 3. *Vérification des comptes, budget et taxations.* — MM. BORDIER, GERVEX, COURVOISIER, HARDER, MUNDINGER ; rapporteur : M. BORDIER.
 4. *Routes et surveillance des cantonniers.* — MM. DEGALLIER, CORNU, MUNDINGER, MÉGEVET, ESTIER ; rapporteurs : MM. DEGALLIER et CORNU.
-

Le MAIRE reçoit à la Mairie le LUNDI et le JEUDI à 6 heures du soir en hiver et 6 h. $\frac{1}{2}$ en été.

Le SECRÉTAIRE se trouve à la Mairie tous les jours, de 11 h. $\frac{1}{4}$ à midi sauf Jeudi et de 4 h. $\frac{1}{2}$ à 7 heures du soir.

Les MARIAGES ont lieu dans la règle le LUNDI et le JEUDI ; s'ils sont célébrés un autre jour il est exigé une finance de 5 fr.

Toute COMMUNICATION, demande ou plainte, doit être faite PAR ÉCRIT et envoyée AU MAIRE.

TÉLÉPHONE N° 134-25

L'appartement du Secrétaire est relié au poste téléphonique de la Mairie.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. Ch. HARDER, capitaine N° 134-12. ou au poste de Gendarmerie.

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

L'Administration communale élue en mai 1914 a eu au début de sa carrière le grand plaisir d'organiser la participation de la Commune de Versoix aux fêtes du Centenaire. Mais nous étions encore dans la joie qu'avait causée à tous les Genevois la réussite de ces fêtes patriotiques, lorsque l'épouvantable guerre qui sévit encore et menace de durer longtemps, est venue troubler notre population.

Avant de passer aux objets ordinaires de nos comptes rendus annuels, il convient donc de rappeler la part prise par la Commune aux fêtes du Centenaire ainsi que les mesures qu'ont nécessitées pour nous la mobilisation générale du 1^{er} août et l'état de guerre qui a suivi.

Célébration du Centenaire

La participation de la Commune de Versoix aux fêtes du Centenaire a été plus importante que nous ne pouvions le prévoir lors de notre compte rendu administratif du 23 avril 1914. Aux contingents de Soleure et de Fribourg qui devaient seuls alors s'embarquer à Versoix pour le Port-Noir le 4 juillet, sont venus se joindre des tambours et des fifres de Bâle, des carabiniers anciens de Berne, un groupe d'anciens artilleurs genevois, et enfin l'imposante corporation lucernoise du Safran avec les costumes et les armes du XV^e siècle, soit en tout 291 personnes. Pour couvrir les frais de cette réception, nous avons organisé une collecte tandis qu'une assemblée populaire désignait les différentes com-

missions qui se mirent immédiatement à l'œuvre. Nous publions en *annexe* au présent compte rendu une relation de la fête de Versoix avec quelques clichés qui nous ont été obligeamment prêtés par l'Administration de la *Patrie Suisse*. Nous nous bornerons donc ici à adresser nos remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous prêter leur concours : aux sociétés de Versoix et à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers qui ont répondu avec empressement à notre appel ; aux dévoués présidents et membres des diverses commissions qui ont passé maintes soirées à régler les détails de la réception ; à l'Union instrumentale qui a dignement conduit le brillant cortège de la gare au port ; à M. Estier et à son groupe de trompettes à cheval qui, non contents de leur succès à Versoix, ont tenu à sonner leur fanfare le long des Rues-Basses ; à la gracieuse escorte des demoiselles d'honneur qui ont promené de Versoix jusqu'à la Treille les couleurs cantonales et fédérales ; au chœur qu'a si bien dirigé M. Schmid ; à MM. Cartier, Pavid et Steinmann qui ont servi à nos invités et aux participants du pique-nique un repas très apprécié pour un prix modéré ; aux jeunes gens qui ont décoré les rues, aux jeunes filles qui ont préparé les roses en papier et tressé les guirlandes de feuillage ; aux habitants qui ont paré les maisons de verdure, de fleurs et de drapeaux... sans même obtenir la récompense promise ; à tous ceux enfin, qui ont contribué à faire de la réception et de l'embarquement des contingents confédérés à Versoix un des plus beaux moments des fêtes du Centenaire.

Les frais de cette réception se sont élevés à 2,592 fr. 05, sans compter une somme de 250 fr. pour la bière et les vins d'honneur offerts aux contingents soit sur le quai de Versoix soit sur les barques, et commandés directement par la Commission de la Fête nautique.

Ces frais ont été couverts de la façon suivante :

Produit de la collecte	Fr. 990 —
Reçu de la Commission de réception	» 270 —
» de la Fête nautique	» 99 50
Part de la Commune prélevée sur le compte de dépôt	» 1,237 55
TOTAL :	<u>Fr. 2,592 05</u>

La Commune est restée propriétaire d'un certain nombre de drapeaux, d'oriflammes et d'écussons qui pourront servir à l'occasion. Nous avons, d'autre part, réuni pour les Archives de la commune une collection de photographies, de documents et d'articles relatifs à la réception des contingents à Versoix,

Mobilisation générale

Dès la réception du télégramme de Berne annonçant la mise sur pied du landsturm puis de l'armée, la Mairie a dû s'occuper de faire connaître au son du tambour, les dispositions prises par le Conseil fédéral. Puis vint la mobilisation des chevaux qui se fit sous la surveillance de MM. Cornu et Mundinger, Conseillers municipaux et de M. Léonard, délégué spécial, choisi par la Mairie.

Le départ de la plupart des hommes de 20 à 45 ans et la fermeture des frontières qui rejeta sur notre territoire un certain nombre de rôdeurs, rendirent nécessaire la création d'une garde civique. Les inscriptions furent nombreuses. Placé sous la direction de M. le Conseiller municipal Frey, le service fut réparti entre 3 escouades ayant chacune un chef de secteur. La surveillance la plus stricte, de jour et de nuit, fut exercée jusqu'au moment de l'enlèvement des récoltes et de la reprise du service régulier de police par les gardes et les gendarmes.

Ajoutons que nous avons eu d'ailleurs dans la commune pendant plusieurs semaines, une section du Bataillon 10 de landsturm, chargée de garder les routes frontières et la gare. Il y avait un poste à Sauverny, un poste à La Bâtie et un troisième dans la salle de Gymnastique. La Commune a fourni la paille nécessaire à ce dernier, ainsi qu'une chambre pour l'officier de garde. MM. Cartier et Pavid nous ont prêté quelques lits pour installer une infirmerie dans une des salles d'école. Nous avons en outre fourni quelque subsistance en nature à la troupe.

Le service d'assistance prit tout de suite une grande importance et fonctionna concurremment avec celui des secours militaires aux familles des soldats mobilisés. C'est la Mairie qui prit la direction de ces services tout en s'entourant du préavis d'un comité d'une douzaine de personnes se réunissant deux fois d'abord puis une fois par semaine.

Le service communal d'assistance resta en communication directe et constante avec l'Hospice Général et le Comité central de Bienfaisance, et ce, afin d'éviter des abus dans la mesure du possible.

Enfin un comité de dames, sous la présidence de *M^{me}* Adrien Lachenal, se forma pour organiser des réunions de couture afin de confectionner des vêtements aux soldats et aux familles nécessiteuses du village. Les réunions commencèrent le 1^{er} septembre 1914, d'abord dans la classe de couture de l'Ecole, puis, celle-ci devenant trop petite pour les 40 personnes qui avaient répondu à l'appel du Comité, dans la salle de réunion. Dans les 13 séances qui eurent lieu jusqu'au 13 octobre, 266 objets environ furent confectionnés soit chemises, caleçons, filets, ceintures, chaussettes, mouchoirs, jupons, tabliers, robes d'enfants, écharpes, etc. Ces

objets furent remis à MM. Schmid et Garcin pour être soit distribués aux familles avec le concours du Comité de bienfaisance, soit envoyés directement aux soldats de Versoix au service.

A tous ceux qui pendant cette période nous ont aidé à remplir notre tâche, à tous ces auxiliaires bénévoles nous adressons au nom de la Commune nos sincères remerciements.

Cuisines scolaires

Le comité des Cuisines scolaires a estimé que la nécessité *d'organiser des cuisines scolaires ne se faisait pas sentir* pour le moment et qu'il était préférable de verser son solde en caisse au fonds de bienfaisance.

Routes et chemins

Tout en veillant à l'entretien de nos routes et chemins, nous avons continué, pendant l'année 1914, à nous occuper de leur élargissement. Les immeubles Girard et Mundinger ayant été démolis, l'Etat a été mis en possession de l'emprise pour l'incorporer à la route cantonale. Poursuivant l'élargissement de cette route dans le même secteur, nous avons acquis, pour le prix de 3,300 fr., 165 m² appartenant à l'hoirie Tavernier. L'Etat a payé la moitié du coût de l'acquisition du terrain et participera à la moitié des frais de reconstruction qui nous incombent. Ces frais s'élèveront à environ 800 francs.

En outre, nous avons rectifié l'angle de la propriété de M. Henry, en acquérant une petite parcelle de terrain et en prenant la reconstruction du mur et le déplacement du portail à nos frais. Cette opération, dont il y a lieu de se félici-

ter, a coûté 1,200 fr. La moitié de cette somme a été payée par l'Etat.

Nous avons, d'autre part, continué à procéder aux travaux nécessités par l'enlèvement de l'écurie Favarger. Un nouveau mur de soutènement a été construit sur l'emplacement de la partie du jardin acquise par nous. D'accord avec MM. Favarger l'escalier a été déplacé et reconstruit sur le talus appartenant à MM. Courvoisier et Favre auxquels nous avons dans ce but, acheté 13 mètres pour le prix de 200 fr. Quant au mur contre lequel s'appuyait l'écurie, il faudra, soit le reconstruire, soit le consolider ; nous avons demandé à ce sujet une expertise à M. Aug. Bordier, architecte, mais aucune décision n'a été prise jusqu'à présent.

Ensuite, il restera à acquérir une petite parcelle aux propriétaires voisins pour terminer cette opération.

La future jonction de la rue des Moulins avec la route cantonale, n'a pas fait de progrès ; il est évident que sans la perdre de vue et tout en continuant à la préparer, nous devons renvoyer à des temps meilleurs son exécution définitive.

La question de propriété du nouveau chemin de Richelien a été régularisée par la cession d'une petite parcelle appartenant encore à MM. Courvoisier et Favre, et qui avait été omise lors de la cession générale de ce chemin. De notre côté, nous avons renoncé à certaines servitudes réciproques qui n'avaient plus raison d'être depuis que les chemins Courvoisier-Favre étaient devenus propriété communale.

M. Estier s'étant arrangé avec les C. F. F. pour la construction d'un nouveau hangar, nous avons convenu avec lui qu'il procéderait à ses frais à la réfection d'une partie de l'avenue des Tilleuls. Ce travail a été effectué à la satisfaction de l'Administration communale.

Voirie

Nous avons repris pour 1915 le système de la soumission publique pour l'enlèvement des ordures ménagères. L'adjudication a eu lieu en faveur de M. Lacroix pour le prix de 500 francs.

Secours contre l'incendie

A la suite du départ, en août dernier, d'une partie de ses hommes, la Compagnie des Pompiers eut subitement son effectif réduit presque de moitié. Il fallut faire appel à des auxiliaires temporaires qui se présentèrent nombreux. M. le capitaine Harder et ses officiers prirent les mesures nécessaires pour instruire le plus rapidement possible les nouvelles recrues dans le maniement des engins de secours, pompes, chars de courses, échelles, hydrantes, etc. En moins de huit jours, grâce à la bonne volonté de tous, la Compagnie, ainsi reconstituée, aurait été en état de lutter efficacement contre un sinistre.

Peu à peu le retour des mobilisés permit de libérer les auxiliaires auxquels des remerciements ont été adressés par la Mairie.

Les uniformes des trois officiers de la Compagnie ont été renouvelés.

Après 25 ans de services dévoués, M. L. Degallier-Deshusses a exprimé le désir d'être déchargé, pour cause de santé, de ses fonctions de délégué de la Commune à la Caisse de secours des Pompiers de la Rive droite dont il était Président.

Nous avons fait une démarche auprès de M. Degallier pour le faire revenir sur sa décision, mais devant son refus formel nous n'avons pu que nous incliner et lui adresser nos regrets avec nos remerciements pour les services rendus.

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers a désigné, pour remplacer M. Degallier, son capitaine M. Charles Harder, Conseiller municipal.

ÉCOLES

STATISTIQUE AU 1^{er} MAI 1915

ÉCOLE ENFANTINE

	Filles	Garçons	Total	Gene-vois	Confé-dérés	Etran-gers
Classe inférieure : M ^{lle} Baroni.	20	19	39	13	19	7
Classe supérieure : M ^{lle} Bocion.	10	8	18	4	10	4

M^{lle} Baroni a été nommée en remplacement de M^{lle} Renée Bally que nous avons eu le regret de perdre en 1914, à la suite d'un malheureux accident survenu à la gare de Versoix.

ÉCOLE PRIMAIRE

	Filles	Garçons	Total	Gene-vois	Confé-dérés	Etran-gers
1 ^{re} année : M ^{lle} Blanc.	12	11	23	6	8	9
2 ^{me} » M ^{lle} Fish.	10	15	25	5	13	7
3 ^{me} » M. Ramseyer.	14	11	25	12	8	5
4 ^{me} » »	11	8	19	5	10	4
5 ^{me} » M. Schmid.	13	16	29	9	10	10
6 ^{me} » M. Garcin.	16	9	25	8	14	3

M. Ramseyer, mobilisé, a été remplacé dès le début de l'année scolaire par M. Schönau.

ÉCOLE SECONDAIRE

M. Goutaland.	35
Total général	<u>238</u> élèves.

L'école secondaire est fréquentée par :

17 élèves habitant	Versoix.
1 » »	Genthod.
3 » »	Bellevue.
— » »	Collex.
14 » »	le canton de Vaud.

Il est à remarquer que les Communes du groupe envoient de moins en moins leurs élèves sortant de 6^{me} à l'Ecole secondaire.

Profitant du fonds de 142 fr. 65, réservé aux courses scolaires, de l'allocation ordinaire de 200 fr. et d'une allocation spéciale de 68 fr. 15, les élèves de l'Ecole secondaire, et des 4^{me}, 5^{me} et 6^{me} années de l'Ecole primaire sont allés, en juin dernier, visiter l'Exposition nationale à Berne. Le Maire avait tenu à les accompagner.

La course a très bien réussi. Après un goûter offert aux enfants dans l'Exposition, a eu lieu la traditionnelle visite aux ours ainsi qu'un passage rapide à travers les salles du Palais fédéral.

En raison des frais supplémentaires occasionnés par la course à Berne, et surtout à cause de la proximité des fêtes du Centenaire, les promotions ont été réduites au goûter habituel et à la distribution de jouets aux élèves de 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} années.

Les circonstances actuelles nous obligeront sans doute cette année à supprimer la course et à restreindre le programme des promotions.

Rappelons que les enfants de Versoix ont pris part aux fêtes du Centenaire, le samedi 4 juillet, en faisant la haie avec de petits drapeaux sur le parcours du cortège des contingents, puis le lundi en assistant à la représentation de la fête de la Jeunesse. Pour le grand cortège de la Jeunesse genevoise que le mauvais temps a empêché d'avoir lieu, les écoliers de Versoix étaient parés de cocardes et d'écharpes aux couleurs communales. Leur transport en train a eu lieu aux frais de la Commune et de l'Etat.

Une sonnerie électrique a été installée pour l'entrée des classes.

Eglise et cure de Sauverny

Les pourparlers en vue de la régularisation de l'usage commun de l'église et de la cure de Sauverny (Ain) ont continué en 1914. Le Conseil d'Etat a transmis notre requête au Conseil fédéral qui a chargé le Ministre de la Confédération à Paris d'intervenir.

Nous avons ensuite correspondu à diverses reprises à ce sujet avec la Légation suisse à Paris, mais la déclaration de guerre est survenue sur ces entrefaites et depuis lors cette affaire est restée en suspens.

Naturalisations

A été reçu citoyen genevois sous réserve de la ratification du Grand Conseil :

Pellat François-Joseph, marié, 1 enfant . . . Taxe demandée. Fr. 200 —

Conférences

Le matériel de projections demande de sérieuses réparations. C'est une des causes pour lesquelles il n'y a pas eu de conférences cet hiver.

Cimetière

Il est rappelé que la décoration des tombes ne peut avoir lieu qu'après en avoir reçu l'autorisation de la Mairie.

Cette autorisation est délivrée gratuitement. Les intéressés doivent la communiquer au jardinier officiel avant le commencement des travaux. Il est recommandé de planter sur les tombes des fleurs et des arbustes.

BILAN DE 1914

A. Résultats de l'exercice de 1914

Les recettes se sont élevées à	Fr. 55,993 75
et les dépenses à	» 47,464 80
Boni de l'exercice	Fr. 8,528 95

Les recettes prévues étaient de 53,438 55 soit inférieures de 2,555 fr. 20 au chiffre réel. Il y a lieu toutefois de soustraire de ce chiffre une somme de 1,800 fr. allouée par l'Etat pour les élargissements de routes, cette somme se retrouvant aux dépenses. Le montant exact des recettes effectuées est donc de 54,193 fr. 75 et ne dépasse que de 755 fr. 20 les prévisions.

Les principales augmentations ont porté sur les rubriques suivantes :

Rendement des centimes additionnels (30,082 fr. 80 au lieu de 29,000 francs).

Location des bâtiments et emplacements communaux (1,784 fr. 60 au lieu de 1,500 francs).

Produit des fonds communaux (415 fr. 50 au lieu de 250 fr.)

Produit de concessions au cimetière (475 fr. au lieu de 300 francs).

Par contre, il y a eu quelques diminutions, notamment sur : la taxe sur les auberges (2,469 fr. au lieu de 2,600 fr.), la taxe d'industrie (2,054 fr. au lieu de 2,300 fr.), la finance de naturalisation (66 fr. 70 au lieu de 300 fr.), et la répartition de la Caisse hypothécaire (3,270 fr. au lieu de 3,600 francs).

La Caisse hypothécaire nous avait réparti 3,924 fr. en 1913 et en prévoyant 3,600 fr. nous pensions rester en-dessous de la

réalité : les circonstances en ont décidé autrement. Pour 1915, nous avons prévu une somme de 3,270 francs seulement, conformément aux indications du Département de l'Intérieur.

Les dépenses sont restées bien inférieures aux prévisions puisqu'au lieu de 53,036 fr. 45 elles n'ont atteint que 47,464 francs 80, soit exactement 45,664 fr. 80 en déduisant l'allocation de 1,800 fr. dont nous avons parlé à propos des recettes.

Le boni de l'exercice est donc presque entièrement formé par la diminution des dépenses. La différence entre le projet de budget et les dépenses réellement effectuées provient du fait qu'en prévision d'une diminution éventuelle de nos recettes, nous avons cherché, dès le mois d'août 1914, à réaliser le plus d'économies possibles. Cela nous était d'autant plus facile que dans le projet de budget les dépenses avaient été largement prévues. Nous avons, en outre, bénéficié d'un hiver moins rigoureux en ne dépensant que 933 fr. 20 pour le chauffage des bâtiments communaux alors que la somme prévue était de 2,000 fr. Enfin, comme précédemment, toutes les dépenses exceptionnelles, pour le Centenaire et les élargissements de routes, ont été prélevées sur le Compte de Dépôt.

Le boni de 1914 s'explique donc par le fait qu'au 1^{er} août 1914 les recettes étaient presque toutes encaissées et qu'elles n'ont pas subi de diminution notable, tandis qu'il a été possible de réaliser quelques économies sur les dépenses pendant les cinq derniers mois de l'année. Il est probable, par contre, que pour 1915 nous aurons à subir une forte réduction des recettes sans que nous puissions diminuer beaucoup nos dépenses.

B. Compte de Dépôt

Le Compte de Dépôt s'élevait, le 1^{er} juillet 1914 à la somme de 20,685 fr. 70.

Nous avons prélevé sur ce fonds les sommes nécessaires pour payer notre part des dépenses nécessitées par l'élargissement de la route cantonale, (acquisitions Henry, Mundinger, Tavernier), ou de la rue des Moulins (acquisition Favarger), ainsi que les frais du Centenaire.

Réduit par ces prélèvements à 12,422 fr. 55, le Compte de Dépôt s'élèvera le 1^{er} juillet 1915, à 23,033 fr. 85, grâce aux versements suivants :

1^o Remboursement de la part de l'Etat pour élargissement de la route cantonale : 2,082 fr. 35.

2^o Boni de l'exercice écoulé, 8,528 fr. 95.

Dans le courant de l'exercice actuellement en cours nous aurons à faire encore divers prélèvements sur le Compte de dépôt pour terminer certains élargissements votés précédemment.

Il faudra, d'ailleurs, ne faire qu'avec beaucoup de prudence des prélèvements sur le Compte de dépôt car il constituera une réserve très utile pour combler les déficits très probables pendant les années maigres qui ne manqueront pas d'être causées par les événements de 1914.

C. Dette communale

Emprunt de 1887, solde au 28 février 1914 :	Fr. 152,000	—
Remboursement d'obligations en 1914	» 8,000	—
	<hr/>	
Solde au 28 février 1915 =	Fr. 144,000	—

Emprunt de novembre 1911, solde au 1 ^{er}		
novembre 1913	Fr. 38,545	05
3 ^{me} amortissement	» 771	40
	<hr/>	
Solde au 1 ^{er} novemb. 1914	Fr. 37,773	65
		<hr/>
		37,773 65
Dette communale actuelle	Fr. 181,773	65

D. Fonds de bienfaisance

Capital au commencement de 1914 Fr. 446 26

RECETTES :

Produit (moitié) du tronc de la salle des mariages Fr.	5 25
Intérêts au 31 décembre 1914 . . »	8 95
Don de M. Defailly »	10 —
» » Collet »	3 —
Abandon de soldes par pompiers . . »	12 —
» d'indemnité (M. Falquet) . . »	5 —
Don de M ^{me} Perrot »	50 —
» M ^{me} Conti »	20 —
» M. Darier »	50 —
» M ^{me} Lesseré »	50 —
» M. de Stoutz »	50 —
» M. Mirabaud »	300 —
» M. Bordet, Emile »	5 —
» M. Gonseth »	5 —
$\frac{1}{3}$ du produit des naturalisations . . »	66 70

Dons en nature :

de M. Renaud, H., *bois*

de M. Jaccottet, *bois*.

de M. Favarger, *chocolat*.

Recettes diverses » 102 90

Fr. 743 80 = 743 80

1,190 06

DÉPENSES :

Secours divers accordés Fr. 820 76

Solde en caisse : Fr. 369 30

Représenté par :

Dépôt à la Caisse d'Épargne Fr. 145 11

En caisse » 224 19

Fr. 369 30

Dans cette somme n'est pas compris le versement des Cuisi-
nes scolaires (372 fr. 40) qui figurera au compte rendu de 1915.

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Pendant les premières semaines de la mobilisation, alors que le Maire et l'un des adjoints étaient mobilisés, notre Secrétaire a bien voulu se tenir en permanence à la Mairie pour que celle-ci soit constamment ouverte au public et pour assurer l'exécution des diverses mesures que les événements nécessitaient. Je tiens à lui adresser ici tout spécialement l'expression de notre reconnaissance. Je remercie également MM. les adjoints Degallier et Bordier qui m'ont remplacé à diverses reprises lorsque la justice militaire ou les Chambres fédérales m'éloignaient de Versoix, ainsi que M. le Conseiller Cornu qui a bien voulu continuer à surveiller les travaux exécutés sur nos routes.

Il y a quelque temps déjà M. Jules Degallier avait annoncé à la Mairie que ses nouvelles occupations l'obligeaient à s'absenter souvent de Versoix et qu'il ne pourrait probablement pas conserver les fonctions d'adjoint. Nous avions espéré que cette éventualité ne se présenterait pas, mais contraint par les circonstances M. Degallier vient d'adresser sa démission au Département de l'Intérieur. Nous ne pouvons que regretter cette décision qui nous prive d'une collaboration dévouée et nous joindre aux remerciements qui ont été exprimés par le Conseil d'Etat à M. Degallier pour les services rendus par lui à la Commune pendant les cinq années qui viennent de s'écouler.

Versoix, le 1^{er} juin 1915.

RAPPORT

DE LA

Commission de Vérification des Comptes

DE L'EXERCICE 1914-1915

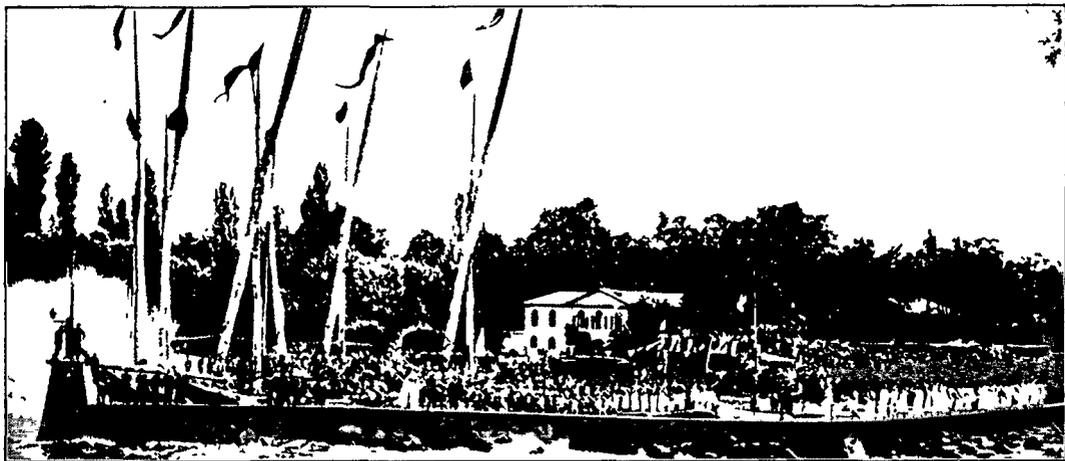
(MM. Gervex, Courvoisier, Mundinger et Harder)

La Commission s'est réunie à la Mairie et présente au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Commission a pointé les comptes, reçus, mandats et notes de la Commune et en a reconnu la concordance avec les sommes portées dans les livres. Elle propose au Conseil de donner décharge à la Mairie pour la gestion financière de l'exercice écoulé. Elle propose en outre, un vote de remerciements à l'adresse de M. le Maire pour la peine qu'il se donne, ainsi qu'à M. le Secrétaire toujours dévoué à sa tâche.

Versoix, 3-4 mai 1915.

N.-B. — Conformément au rapport ci-dessus dans sa séance du 6 juin le Conseil a décidé d'approuver les comptes de 1914 et d'en donner décharge au Maire.



EMBARQUEMENT DES CONTINGENTS

Cliché de la *Patrie Suisse*

CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE

DE

L'ENTRÉE DE GENÈVE DANS LA CONFÉDÉRATION

à VERSOIX, le Samedi 4 Juillet 1914

Quoique une des dernières venues dans le giron des communes genevoises, son agrégation datant de 1816, Versoix a tenu à joindre ses patriotiques efforts à ceux du canton entier pour célébrer le centième anniversaire de l'événement le plus important de son histoire et la fin de ses vicissitudes nombreuses du passé. Et c'est avec joie que la population apprit qu'elle aurait à recevoir les différents groupes costumés qui viendraient à Versoix le 4 juillet s'embarquer pour le Port-Noir.

Aussi, lorsque dans la première quinzaine de mai, M. le Maire Peter, en vertu d'une décision du Conseil municipal, convoqua à la salle de réunion la population de

Versoix afin de lui exposer les grandes lignes du projet de la fête à préparer pour la réception des contingents suisses, la Mairie n'eut que l'embarras du choix pour la formation des diverses commissions. Celles-ci furent nommées séance tenante et se mirent avec entrain à la tâche qui leur incom-
bait. Toutes les sociétés locales rivalisèrent de zèle, fanfare, gymnastique, etc., pour assurer la réussite de la fête.

Voici le grand jour. Le temps d'abord pluvieux se remet peu à peu et vers la fin de la matinée, le soleil brille dans tout son éclat. Tout est prêt. Les maisons de Versoix disparaissent sous la verdure et les oriflammes.

A midi et demi, le Conseil municipal au complet se rend à la gare où déjà de nombreuses personnes sont venues attendre le train spécial qui doit amener les contingents suisses de Fribourg et de Soleure, rappelant ceux du 1^{er} juin 1814, et auxquels se sont joints des tambours bâlois, d'anciens carabiniers bernois et un groupe de Lucernois en costumes du XV^{me} siècle.

Décrire l'enthousiasme qui se manifeste à l'arrivée du train est impossible ; tous les cœurs battent d'une sainte et patriotique émotion partagée par nos confédérés ; on sent que maintenant l'union est parfaite sous les plis de la bannière fédérale, cependant que les enfants des écoles formant la haie agitent de petits drapeaux aux couleurs genevoises.

Les présentations sont rapidement faites.

Toutes les dispositions sont si bien prises que le cortège se forme en un clin d'œil dans l'ordre le plus parfait. Il est composé comme suit :

1. Groupe de dragons et guides ;
2. Hérauts et trompettes à cheval ;
3. Groupe des officiers de pompiers de Versoix et des communes voisines ;



DEMOISELLES D'HONNEUR.

Cliché de la *Patrie Suisse*.

4. Compagnie des sapeurs-pompiers de Versoix ;
5. Union Instrumentale de Versoix ;
6. Drapeaux des Sociétés de Versoix ;
7. Conseil municipal et délégués du Comité de réception ;
8. Demoiselles d'honneur ;
9. Tambours et fifres bâlois (30 participants, soit 12 tambours, 12 fifres, 1 porte-bannière et 5 gardes) ;
10. Contingent fribourgeois (52 participants) ;
11. Contingent soleurois (50 participants).

Ces contingents portent l'uniforme de 1814. Les Fribourgeois sont commandés par le major Vicarino et le porte-bannière est le major R. de Bocard, tous deux descendant d'officiers fribourgeois qui débarquèrent au Port-Noir le 1^{er} juin 1814. Le drapeau provient du Musée de Fribourg et les fusils à pierre sont authentiques. Les Soleurois sont commandés par le premier-lieutenant Hæfelin.

M. le Conseiller d'Etat Von der Weid accompagne le contingent fribourgeois.

12. Contingent bernois (44 participants) ;

Ce détachement est formé de deux groupes : l'un, commandé par les capitaines Sunier et Held, représente les carabiniers bernois de 1798 ; l'autre, commandé par le capitaine Baumann et Raafflaub, ceux de 1814.

13. Contingent lucernois (90 participants) ;

Organisé par la Corporation du Safran, ce groupe a revêtu le costume que portaient les Suisses à Morat (1476) et à Dornach (1499). Il se compose d'un commandant (M. Halter), de tambours, de fifres, des bannières de Lucerne, d'Entlibuch, de Rothenbourg, de Willisau et de Sursee, et les hommes sont armés d'épées à deux mains, de piques, de pertuisanes, de morgensterns, d'arbalètes, de hallebardes et de marteaux lucernois. Toutes ces armes sont authentiques et datent de la fin du XV^{me} siècle. Avec ses quatre vivandières, ses porteurs de bagages, etc., ce groupe forme la représentation réduite, mais fidèle, d'un contingent suisse du XV^{me} siècle se rendant à la bataille.

14. Groupe de vieux artilleurs genevois (25 participants) ;

15. Société de gymnastique de Versoix.

C'est au milieu d'un grand concours de population de Versoix, des villages environnants et même de la Ville, que le cortège s'engage dans la rampe de la gare, débouche sur la place Ch.-David et, par la route cantonale, gagne le quai, entraîné par les pas redoublés de la fanfare de Versoix et des fifres de Bâle.

Là, sous les ombrages, une cantine est aménagée pour recevoir nos hôtes ; à proximité, des tables sont dressées pour un pique-nique auquel participe une bonne partie de la population.

Une grande animation règne au cours de l'agape à laquelle



ANCIENS CARABINIERS BERNOIS

Cliché de la *Patrie Suisse*.

nos amis de Suisse sont invités. Ceux-ci, de temps à autre, entonnent leurs chants nationaux. Puis, sous la direction de M. Schmid, instituteur, le groupe choral, fondé pour la circonstance, exécute le Cantique suisse et l'Hymne à la Patrie, de Barblan. — Les gymnastes font des pyramides et des exercices aux engins.

A l'issue du banquet, M. Marc Peter, Conseiller national et Maire de Versoix, prononce le discours suivant qui est très applaudi.

CHERS CONFÉDÉRÉS,

La Municipalité et les habitants de Versoix sont fiers d'être les premiers sur terre genevoise à vous souhaiter la bienvenue et nous remercions tout particulièrement Monsieur le Conseiller d'Etat Von der Weid d'avoir bien voulu se joindre au contingent fribourgeois. Qu'il soit persuadé que nous apprécions hautement cette marque de sympathie de nos anciens combourgeois.

Il y a cent ans, lorsque les contingents de Fribourg et de Soleure abordèrent à Genève, cette rive n'était pas encore genevoise; elle ne devait le devenir qu'un an plus tard, et la *petite cité qui vous reçoit aujourd'hui célèbre en ce jour* non seulement la réunion de Genève à la Suisse, mais encore sa propre incorporation à la République de Genève, dont elle était le trait d'union nécessaire avec les autres cantons. C'est pour cela qu'en apprenant votre arrivée prochaine, tous à Versoix ont tressailli de joie, depuis les tout petits, qui agitaient il y a un instant des drapeaux sur votre passage, jusqu'aux têtes grises qui se souviennent des anniversaires d'antan. Et chacun se mit à l'œuvre pour vous recevoir le mieux possible. Des feuillages de nos bois, les garçons ont fait des arcs de triomphe, tandis que les jeunes filles à la veillee ont tressé des couronnes et des guirlandes de roses. Tous voulaient vous témoigner leur reconnaissance de venir si nombreux apporter vos vœux au benjamin de la Confédération. Mais la joie est devenue de l'enthousiasme à la vue de ces groupes superbes qui défilaient fièrement dans nos rues et qui nous rappelaient les anciennes combourgeoisies et tant de luttes soutenues pour notre indépendance. Les membres de la corporation du Safran sont venus en effet avec les costumes et les armes que portaient leurs ancêtres, lorsqu'au soleil de Dornach, les Lucernois accouraient au secours de leurs frères de Soleure et leur assuraient la victoire. Et les carabiniers bernois nous ont reportés au temps où la République de Berne luttait à Neuenegg contre l'envahisseur et sombrait sous la tempête qui soufflait alors à travers l'Europe, tandis que Genève était occupée par les troupes du Directoire. Mais si l'Ancienne Confédération disparaît alors, c'est pour renaître dès 1914, plus forte, plus grande, plus unie et plus respectée que jamais.

Fribourgeois et Soleurois, vous avez enfin revêtu l'uni-

forme que portaient vos pères le 1^{er} Juin 1814, lorsqu'ils vinrent nous apporter au moment de la délivrance l'espoir des jours meilleurs et de notre union indissoluble avec les anciens cantons suisses.

Ce n'est donc pas seulement, chers Confédérés, l'éclat de vos costumes, tout ce cortège brillant aux riches couleurs que nous avons acclamé aujourd'hui, c'est tout le passé lumineux que vous avez évoqué en nos esprits, c'est Sempach, c'est Naefels, Saint-Jacques ou Grandson, ces « astres de gloire au ciel des républiques ». C'est l'épopée splendide de nos aïeux marchant à la conquête de leurs libertés, lorsque nos cités cherchaient dans un mutuel appui à se libérer des Ducs de Savoie, de Bourgogne ou d'Autriche.

Et tandis que vous passiez, aux accents des fifres bâlois, la pertuisane au poing, la hallebarde ou le fusil à pierre sur l'épaule, tandis que flottaient les bannières vénérées que vous avez sorties pour nous, alors dans nos cœurs chantait la parole ailée du poète genevois :

O Suisse des vieux jours, ô Suisse des chaumières,
Dont l'aurore illumine encore l'horizon,
Nous, les derniers venus de la sainte maison,
Nous apportons des fleurs à tes pieds de lumière.

.

Car dans le Panthéon merveilleux de nos âmes
Tes braves sont inscrits à la suite de Dieu.
Et nous avons aux murs tendu tes oriflammes
Où persiste une odeur de feu. »

CHERS CONFÉDÉRÉS,

Aujourd'hui nous bénéficions de tout le sang versé pour notre indépendance et 1814 a mis un point final aux luttes d'autrefois en scellant définitivement l'union de la République genevoise restaurée avec les cantons suisses. Mais l'épo-

que héroïque où nos pères tombaient sur les champs de bataille vit encore dans nos cœurs et nous en commémorons pieusement les anniversaires. Deux dates surtout nous sont chères, celle du 31 décembre 1813 qui vit Genève reconquérir son autonomie et celle du 1^{er} juin 1814 qui marque pour nous la réalisation de nos vœux les plus anciens.

Et c'est pourquoi, tout à l'heure, lorsque les barques qui vous sont destinées vous auront transportés au Port-Noir sur l'emplacement même où les contingents suisses abordèrent il y a cent ans, c'est toute une ville pavoisée qui vous accueillera, c'est tout un peuple en joie qui vous acclamera. Mais si d'autres fêtes plus grandioses vous attendent, laissez-nous espérer qu'elles n'effaceront point de votre souvenir notre modeste réception. Pour nous, je puis vous assurer que votre passage dans la petite cité des bords du lac restera à jamais gravé dans notre mémoire. Et c'est du plus profond du cœur que je vous salue au nom des habitants de Versoix et que je vous répète selon l'antique formule :

« Fidèles et Chers Confédérés, soyez les bienvenus. »

M. Marius Stœssel, au nom de la Commission de réception des Fêtes du Centenaire, souhaite à son tour, en termes vibrants, la bienvenue à nos Confédérés. Puis M. von der Weid, Conseiller d'Etat fribourgeois, répond et dit combien il est heureux de participer à la commémoration d'événements qui ont fait de la République de Genève un canton suisse. En terminant, il engage ses compatriotes à pousser un hourrah en l'honneur du benjamin des cantons.

Mais le temps passe et nos hôtes d'un moment doivent se rendre à Genève. A 4 heures, il faut se séparer.

Les groupes se rassemblent, se dirigent vers le débarcadère où sont amarées trois barques, « La Jeune Genève », « La Liberté » et « La Champagne », affrêtées pour la cir-

constance et aux mâts desquels flottent joyeusement — car la bise vient de se lever — de grandes oriflammes aux couleurs genevoises.

Peu après arrivent en vue de Versoix quatre des plus grands bateaux à vapeur de la C^{ie} de navigation, portant des Confédérés et des représentants des Autorités fédérales reçus à Nyon.

Des saluts et des vivats sont échangés avec la foule énorme qui stationne à terre ; les cloches sonnent, le canon tonne sur le rivage et sur les barques et, successivement, celles-ci lèvent l'ancre pour s'éloigner assez rapidement, les grandes voiles grises gonflées par le vent du nord.

Le coup d'œil est féérique ; les barques sont escortées par les vapeurs ; de nombreux canots automobiles et toute une flottille de chaloupes naviguent de concert sur les belles vagues bleues à la crête d'argent ; les mouchoirs et les chapeaux s'agitent, puis voiles et cheminées disparaissent derrière le promontoire de la campagne Bartholoni. Le premier acte de la fête, le plus intime, mais qui restera inoubliable dans le cœur de chacun des participants, est terminé ; le second, dans quelques minutes, va se dérouler au Port-Noir, réglé dans les mêmes détails que celui qui eut lieu en 1814 !....

L. GARCIN.

N. B. Quelques jours après la clôture de fêtes du Centenaire, la lettre suivante parvenait à la Mairie de Versoix :

Genève, le 10 juillet 1914.

LE CONSEIL D'ÉTAT
DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

A Monsieur le Maire de la Commune de Versoix.

Monsieur le Maire,

Vous avez eu l'obligeance d'organiser dans la Commune de Versoix, à l'occasion des fêtes du Centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, une manifestation patriotique dont nos invités ont gardé le souvenir le plus agréable.

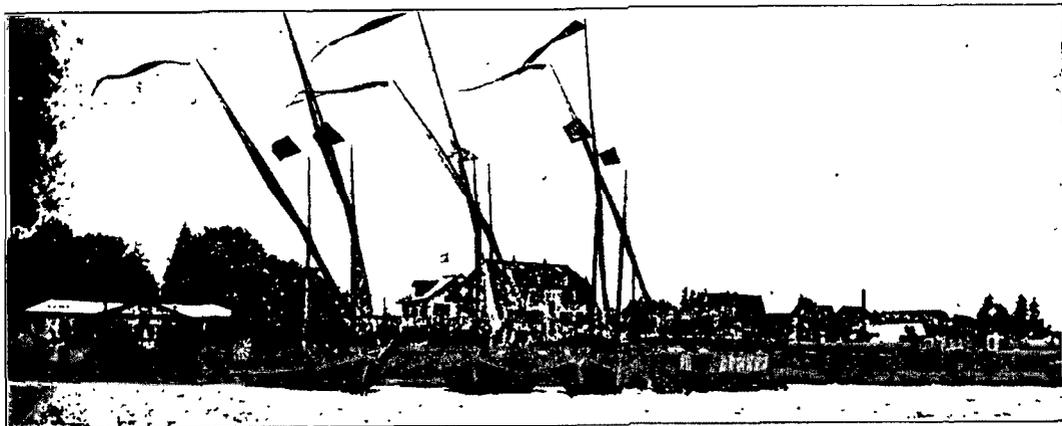
Votre collaboration nous a été très utile et très précieuse et elle a contribué pour une bonne part au succès de cette première et inoubliable journée. Nous vous sommes très reconnaissants de l'initiative charmante que la Commune de Versoix a bien voulu prendre pour donner à nos fêtes cet éclat particulier qui a été si fort apprécié par nos chers confédérés.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le Chancelier :
Théodore BRET.

Le Président :
Henri FAZY.



DÉPART DES BARQUES

Cliché de la *Patrie Suisse*.